



Sommaire :

- ↪ **Mot du Maire**
- ↪ **CCAS**
- ↪ **Petits travaux**
- ↪ **Aire de loisirs**
- ↪ **Communauté de communes**
- ↪ **Fleurissement**
- ↪ **Travaux**

Vivre à Châtres

Edit. Vve Grillat

Le mot du maire

Châtreuses, Châtreux,

Cela va bientôt faire un an que vous avez élu l'actuel Conseil Municipal, une année qui n'a pas été de tout repos : les associations n'ont pas pu fonctionner, les salles communales sont restées fermées, les réunions ont été restreintes, etc., etc.

Mais cela ne nous a pas empêchés de travailler avec toute l'équipe municipale :

- aire de loisirs enfin sortie de terre,
- aménagement d'un parking sur le côté de la Mairie,
- étude de la réhabilitation de l'école,
- étude de la sécurisation de la voirie rue du four,
- étude de la vidéo protection de la commune,
- étude du recouvrement en gravier des trottoirs,
- réfection du Chemin aux ânes,
- réflexion sur l'achat ou la construction d'un local technique.

En ce qui concerne le deuxième semestre, j'espère que nous allons pouvoir revivre normalement, et ainsi pouvoir fêter le 14 juillet, inaugurer l'aire de loisirs, organiser le vide grenier et la fête foraine, le repas de Anciens, célébrer le Beaujolais nouveau, etc.

Je me réjouis du succès déjà remporté par l'aire de loisirs, qui est un vrai lieu de détente, de sport et de croisement des générations. Ce lieu est le vôtre. Il est donc de l'intérêt de tous d'en prendre soin en le laissant aussi propre que possible et d'y respecter le règlement.

Je voudrais conclure ce mot en demandant à chacun d'entretenir son devant de trottoir afin de rendre notre village propre et accueillant (voir l'article sur le fleurissement). Si vous avez des difficultés, faites-nous le savoir : quand nous en avons l'occasion, nous employons les services d'un « **T.I.G.** » (Travail d'intérêt Général) pour des travaux de voirie.

Bonnes vacances d'été, et revivons des moments chaleureux !

Votre Maire,

Dominique Girard

Etat civil

- Naissances : Mila ZIVKOVIC le 24/12/2020, Calysta PRÉVOT le 09/01/2021.
- Mariages : Florence ROYER et Anthony MÊLÉ le 15/05/2021.
- PACS : Maxime JEANSON et Célia STEVENIN le 11/01/2021, Sophie MICHEL et Michaël BENARD le 10/03/2021.
- Décès : GAMBA Jean le 23/12/2020, HENRIET Claude le 26/01/2021, JOLAIN Josiane le 03/06/2021.

La parole aux Châtreux

Vous habitez Châtres et vous vous posez des questions d'intérêt général sur votre commune :

- Envoyez-nous un courriel à mairiedechatres@wanadoo.fr
- Déposez un mot à la mairie

Nous nous efforcerons d'y répondre dans un prochain bulletin.



CRÉATION DU CCAS

Un des objectifs du nouveau conseil municipal est de remettre en place le CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales, dans ses fonctions originelles, à savoir apporter une aide sociale aux habitants. Le mode d'action de cette structure réside à la fois dans l'accompagnement des personnes pour leurs démarches administratives de demandes d'aide, et dans l'attribution de certaines aides exceptionnelles. Cela passe par la rencontre, le dialogue, l'écoute, la présence.

Pour son fonctionnement, le CCAS a son propre budget. Il est géré par un conseil d'administration dont le maire est président, et composé à part égale d'élus et de personnes de la société civile, représentant notamment des institutions des actions sociales et de la solidarité.

Pour la commune de Châtres, il se compose de 8 membres :

- 4 élus : Isabelle Voeltzel, Karine Magerand, Elisabeth Faure, Stéphane Mélé

- ◆ 4 personnes de la société civile : Serge Fourrier, secrétaire général du Secours Populaire ; Marie Deterre, déléguée par l'UDAF ; Aurélie Debordes, assistante sociale rattachée en milieu hospitalier ; Audrey Le Moigne, responsable dans une structure associative pour différents services d'aides aux personnes âgées, dépendantes, handicapées.



- ◆ Ils se relayeront pour assurer des permanences afin d'accueillir les personnes qui le souhaitent. Ils ne pourront pas apporter une réponse immédiate, mais l'écoute et l'accompagnement sera leur priorité. Dans un premier temps, l'important est de savoir -et faire savoir- que cette structure existe et qu'elle est là pour apporter du soutien à ceux qui en ont besoin. Pour cela une adresse mail spécifique a été créée afin de permettre aux habitants qui rencontrent des difficultés de contacter le CCAS en toute discrétion : ccasdechâtres@orange.fr. De même, une boîte aux lettres spécifique est installée en façade de la mairie à côté de celle destinée au courrier postal. Une permanence a lieu le samedi matin des semaines impaires, salle de réunion de la mairie de 10h à midi.

Petits travaux



Église



Le chauffage de l'église a été remplacé par des radiants très efficaces et rapides à mettre en œuvre. Dirigés vers le sol, ils chauffent les occupants, pas les murs et le plafond. Ils sont donc bien plus économes en énergie. La porte d'entrée de l'église a été changée et peinte

Sébastien a débroussaillé le fond de l'espace vert face à la salle polyvalente. De futurs aménagements sont envisageables. Nous en reparlerons ...



Retenons que, bien que non tenus de le faire en raison des mesures de confinement, nos employés municipaux Sébastien Dheurle et Valérie Moutard ont souhaité s'investir activement dans ces travaux d'entretien et de rénovation partout dans la commune. Qu'ils soient félicités.

Notre cadre de vie s'améliore !

Tous les bancs et cache-poubelles de la commune ont été repeints, de même que les croix et calvaires



Salle polyvalente



Le porche a été repeint

Aire de pétanque

Trois aires de boules ont vu le jour le long du parking de la salle polyvalente.



Vestiaires du stade de football

Les vestiaires du stade de football ont reçu un coup de jeune !



Nos services



Vous avez peut-être remarqué une nouvelle enseigne à Châtres : « La fournée d'antan ». En effet, le dépôt de pain a changé de propriétaire et a été repris par ... depuis début février. Cela n'a pas été sans conséquence pour Celia, qui accueillait les clients avec son sourire et sa gentillesse, et a dû quitter son poste. Elle est remplacée par ... , tout aussi charmante et accueillante. Ce n'est qu'un lieu de passage, mais vous pouvez remarquer que cela peut être aussi un lieu de rassemblement, surtout le week-end, (avec la distanciation, bien sûr!) et c'est très important de pouvoir maintenir un minimum de lien par ce biais. Alors, encourageons-les !

Une autre enseigne a également changé : le Garage des 2 Mâts, situé à la sortie de l'avenue Jules Rozé en direction de Romilly (historiquement le garage Gennerat) est ouvert depuis le 1^{er} mai 2020. David Liedo et Antonio Teixeira vous y accueillent pour vous proposer des véhicules neufs (sur commande) ou d'occasion, et assurent également un peu d'entretien avec José, le mécanicien. Voici leurs coordonnées : 03.52.53.98.10, deux.mats@gmail.com.

D'autres entreprises sont hébergées à Châtres. Elles feront l'objet d'une présentation dans les prochains numéros. Elles sont d'ailleurs invitées à contacter la rédaction si elles le souhaitent.



NUISANCES, BIEN VIVRE ENSEMBLE

Dans notre bulletin précédent, nous avons évoqué les nuisances causées par les chiens « aboyeurs » et les décharges sauvages. Or, la Mairie continue à être saisie pour des plaintes de riverains excédés. Des dispositifs anti-aboiements existent : c'est un investissement gagnant, pour les propriétaires d'abord, et pour le voisinage qui doit être respecté. Dans cette dernière rubrique, nous pouvons ajouter les déjections causées par les chiens errants (ce que la loi interdit) et d'autres, tenus en laisse par leur maître regardant ailleurs... Il faut savoir qu'un propriétaire doit pouvoir présenter un sac à déjections en cas de contrôle.

Ensuite, si on nous rebat les oreilles avec le Covid 19, évitons d'en parler encore plus avec les masques en papier jetés dans la rue par des utilisateurs. Si porter le masque est une excellente précaution sanitaire, le jeter dans la rue, c'est le contraire : cela revient à remettre dans le circuit les virus collés au papier !

Enfin, il n'y a pas que les chiens aboyeurs qui font mal aux oreilles : le bruit strident d'une moto à l'échappement trafiqué passant en trombe dans la rue n'est pas vraiment apprécié par les riverains ... dans un rayon de deux kilomètres.

Gardons toujours à l'esprit que, même dans « le Pays des Droits de l'Homme », la liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui. Cette maxime est applicable à toutes nos actions de la vie quotidienne.

Avis de recherche !

Mais où est passée notre petite charrette ? Réalisée par notre employé communal, Sébastien, elle était si pratique pour le transport des arrosoirs et des plantes à apporter ou à jeter.

Si l'auteur de ce larcin a des remords, Point d'hésitation, qu'il nous la rapporte !



Règlement de l'aire de loisirs

AIRE DE LOISIRS DU MOULIN

Toute personne qui pénètre dans l'enceinte de l'aire de loisirs adhère de fait et sans réserve au présent règlement et accepte par conséquent de s'y conformer dans l'intérêt de tous.

L'aire de loisirs est mise à disposition du public aux horaires ci-dessous, son accès est libre et gratuit. Chacun doit conserver un comportement conforme à l'ordre public. L'accès à l'aire de loisirs est interdit à toute personne en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou dont le comportement est susceptible d'être source directe ou indirecte de gêne pour les autres usagers.

Horaires d'ouverture :

Été (du 01 avril au 30 septembre) : 7h - 22h

Hiver (du 01 octobre au 31 mars) : 9h - 18h

La municipalité se réserve le droit de privatiser temporairement l'ensemble du site ou d'en interdire l'accès.

Circulation :

Toute circulation de véhicules à moteur est interdite sauf véhicules municipaux, de gendarmerie ou de secours.

L'utilisation d'Engins de Déplacement Personnel, comme les hoverboards, trottinettes électriques est strictement interdite.

L'entrée est interdite aux bicyclettes. Toutefois, les poussettes et vélos pour enfants dont la taille des roues n'excède pas 16 pouces (indication mentionnée sur les pneus) est autorisée.

Utilisation de l'espace :

Pour le respect du site, de la salubrité et de la tranquillité de tous, les règles de comportement suivantes seront respectées :

Les installations sont mises à la disposition du public, dans le cadre du respect des consignes d'utilisation propre à chacune d'entre elles, et sous la responsabilité et la surveillance des parents ou accompagnateurs pour ce qui est des espaces de jeux pour enfants.

Le décret du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux devra être respecté.

Les propriétaires d'appareils ou d'instruments sonores veilleront à ce que les bruits émis ne gênent pas les autres usagers, ni les riverains.

Les animaux domestiques sont interdits au sein de l'aire loisirs. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens accompagnant les personnes malvoyantes ou handicapées.

Les feux et barbecues sont strictement interdits.

La responsabilité de la commune ne pourra être engagée dans l'hypothèse d'une mauvaise utilisation des équipements.

Responsabilités et réclamations :

Toute personne qui pénètre sur l'aire de loisirs s'engage à respecter les lieux, installations, espaces verts et ne pas gêner les autres personnes.

Les usagers qui ne respecteraient pas les règles précitées se verront refuser l'accès à l'aire de loisirs.

La commune décline toute responsabilité vis-à-vis des accidents dus au non-respect des consignes de sécurité, des vols ou dégradations.

Les usagers sont pécuniairement responsables de toutes dégradations qu'ils pourraient commettre.

Toutes réclamations sont à envoyer à la Mairie de Châtres.

La commune se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis.

Numéros utiles :

15 : SAMU

17 : Gendarmerie

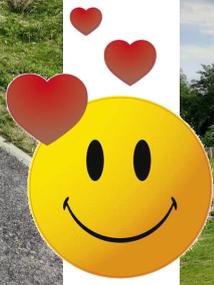
18 ou 112 : Pompiers

Attention au comportement irrespectueux de quelques utilisateurs !

Merci en cas d'affluence, de ne pas monopoliser les installations et d'utiliser celles qui sont destinées à votre tranche d'âge !



Aire de loisirs



La communauté de communes

Missions et
Compétences



La Communauté de Communes Seine et Aube exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives :

Déchets et environnement :

La compétence englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce et traitement (valorisation ou élimination) des déchets.

Elle gère 4 déchetteries : Méry sur Seine, Saint Mesmin, Plancy l'abbaye et Fontaines les grés.

Économie :

Mise en œuvre d'actions de développement économique, notamment sur les zones d'activité, ainsi que le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Tourisme :

Promotion du territoire en lien avec l'office de tourisme. La CC est également compétente pour la gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire et pour la signalétique des équipements touristiques des communes-membres.

Construction, aménagement et gestion des équipements d'intérêt communautaire :

Il s'agit principalement du gymnase de Méry-sur-Seine ainsi que du plateau d'évolution, utilisés par les élèves du collège Pierre Labonde et par les nombreux clubs sportifs du territoire.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) & Démoustication :

La GeMAPI a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues. La CC est concernée par les bassins de la Seine et de l'Aube ; cette compétence est déléguée au SDDEA (Syndicat départemental).

La démoustication, exercée en lien avec la gestion des milieux aquatiques, comporte deux grands volets : le contrôle de la nuisance pour le confort des populations et la lutte antivectorielle pour la protection de la santé publique.

Aménagement de l'espace et du cadre de vie :

La CC a en charge la création et la gestion de Maison France Services et de Maisons de Santé pluriprofessionnelle.

La Communauté de Communes Seine et Aube est la structure porteuse du déploiement de la fibre optique sur son territoire. La fibre optique sera déployée sur Châtres entre août 2022 et février 2023.

Elle promeut également le développement numérique dans les écoles élémentaires

Bureau

- Président
ADAM Loïc RILLY-SAINTE-SYRE
- 1er Vice-Président
PLUOT Pascal PLANCY-L'ABBAYE
- 2ème VICE-PRESIDENTE
GODOT Fabienne BOULAGES
- 3ème VICE-PRESIDENT
BANACH Rémy MERY-SUR-SEINE
- 4ème VICE-PRESIDENT
AUGER Vivian SAINT-MESMIN
- 5ème VICE-PRESIDENT
BOUNIOR Ludovic MESGRIGNY

Conseillers communautaires

THOMAS Jean-Marc BESSY

PLOYEZ Alain CHAMPFLEURY

ECUVILLON Michèle CHAPELLE-VALLON

REMPENAUX Delphine CHARNY LE BACHOT

GIRARD Dominique CHATRES

MELE Stéphane CHATRES

BRUGGER Richard CHAUCHIGNY

ANDRY Denis DROUPT-SAINT-BASLE

STAPF Christian DROUPT-SAINTE-MARIE

MALLET Gilbert ETRELLES-SUR-AUBE

VALLARCHER Ludovic FONTAINE-LES-GRES

HOUBIN Christelle FONTAINE-LES-GRÈS

AVET-FORAY Aurore FONTAINE-LES-GRÈS

GAMICHON Dominique LES GRANDES CHAPELLES

DOYEN Catherine LONGUEVILLE-SUR-AUBE

LABILLE Carmen MÉRY-SUR-SEINE

CORPEL Françoise MÉRY-SUR-SEINE

LAMBERT Frédéric MÉRY-SUR-SEINE

LECOCQ Céline MÉRY-SUR-SEINE

TOUPENET Cédric MÉRY-SUR-SEINE

VEDEL Christine PLANCY-L'ABBAYE

DENOVILLERS Didier PLANCY-L'ABBAYE

GROUGROU Josiane PLANCY-L'ABBAYE

VINCENT Alain PRÉMIERFAIT

LOUDIN Jean-Louis RHEGES

CLERCY Jean-Michel SAINT-MESMIN

MASSON Patrice SAINT-MESMIN

LAGARDE David SAINT-OULPH

GUGGER Philippe SALON

DRUON Alain SAVIERES

BOUCHOT Michel SAVIERES

BOMBERGER Marie-Françoise SAVIERES

CARTIGNY Sylvie SAVIERES

MARION Jean-Claude VALLANT-SAINT-GEORGES

GOMBAULT Patrick VIAPRES-LE-PETIT

Fleurissement

Enfin la saison des fleurs est arrivée !

Et l'ami Sébastien est heureux : il va pouvoir « s'éclater » pour apporter un peu partout dans la commune des notes de couleurs. Il aime cela et il a tellement d'idées qu'il a demandé à M. le maire et ses adjoints s'il était possible d'inscrire la commune au label « Villes et villages fleuris ». La réponse étant positive, Valérie, secrétaire de mairie, s'est renseignée sur les modalités de participation. Le dossier à présenter étant assez conséquent, il n'y aura pas de candidature de la commune pour cette année. Mais l'objectif est de la présenter pour la prochaine session, ce qui laisse le temps d'examiner les conditions d'évaluation.

Dès lors, notre « jardinier municipal » se lance dans la réalisation de nouvelles structures permettant d'accueillir des compositions fleuries. Il est aidé pour cela par les personnes placées en TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) et les stagiaires, présents sur la commune de manière occasionnelle. Quant au choix et à l'achat des plantes, c'est toujours en collaboration avec Valérie (la même), sur les bons conseils et la fourniture des Serres du Château à Clesles.

Pour revenir sur le label cité plus haut, il est à noter qu'il « récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal ». Outre le fleurissement, c'est aussi la mise en valeur du patrimoine et des bâtiments qui comptent dans l'évaluation, de même que la sensibilisation des habitants à l'embellissement de leur lieu de vie. Autrement dit, nous pouvons tous participer de manière collective à ce concours, ne serait-ce qu'en entretenant correctement les abords de nos maisons, et en apportant quelques notes fleuries au printemps. En outre, un autre critère à remplir concerne le nombre de personnes s'investissant bénévolement dans le projet de la commune. Alors, avis aux amateurs qui voudraient bien donner un peu de leur temps. Bien sûr, tout le monde ne s'improvise pas jardinier, mais il suffit de peu de choses : participer aux plantations, à l'arrosage, à l'enlèvement de mauvaises herbes... Nous savons compter sur l'effort de chacun, pour un cadre de vie appréciable pour tous.



Opération « Châtres propre »

Conditions sanitaires obligent, c'est un effectif réduit en nombre de personnes qui s'est rassemblé le samedi 6 mars dans la cour de la ferme située au n° 37 de la grande rue pour l'opération Châtres propre, initiée par la Société de chasse et son président Denis Deterre. La circulation de l'information était restée « confidentielle » afin de limiter le rassemblement d'un trop grand nombre.

Néanmoins, 25 à 30 personnes avaient répondu à l'appel, et après l'absorption d'une boisson chaude et d'une viennoiserie, les groupes de 3, 4 ou 5 ont été formés et se sont élancés qui vers Maizières ou Mesgrigny par la D20, qui vers la plaine et le long de la D619, de même que sur la D178 en direction de Saint Oulph, où il a été possible cette année d'aller plus loin, l'eau s'étant retirée plus tôt.

Si la surface couverte a été un peu plus importante, il semble qu'à l'inverse la collecte ait été moindre. Pouvons-nous espérer une prise de conscience plus civique ? Ou bien est-ce dû simplement au fait que depuis la dernière opération, nos concitoyens ont été limités dans leurs déplacements et par extension ont moins jeté ?

Restons vigilants, car si le ramassage n'a pas révélé d'objets insolites, il faut souligner qu'il a apporté son lot du produit phare du moment : les masques chirurgicaux, qui « fleurissent » au bord des routes et sur les chemins. Les oiseaux et autres petits animaux sont dispensés d'en porter, alors évitons de les empoisonner avec ça.

Bravo à nos champions du FC ST MEZIERY



Pour sa première année d'existence, le FC ST MEZIERY club de Régional 1 atteint le 8^{ème} tour de la coupe de France. Après avoir éliminé, non sans zèle, l'équipe de Reims Saint-Anne lors d'une épique séance de tir au but, le FC ST MEZIERY s'est finalement incliné ce 14 février 2021 à Rethel face au CS Sedan, club de National 2.

Pour rappel, le FC ST MEZIERY est né il a moins d'un an, en juin 2020, de la fusion des clubs du FC Saint-Mesmin, Maizières-Châtres et de l'Union des jeunes de Méry-sur-Seine. Félicitons encore ce collectif qui promet de belles émotions à venir pour les amoureux du ballon rond.



Vous souhaitez vous joindre
à l'aventure !

Contactez Johan Verstraet
au 06 42 69 38 59

PanneauPocket au service des habitants de CHÂTRES

La mairie de Châtres se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

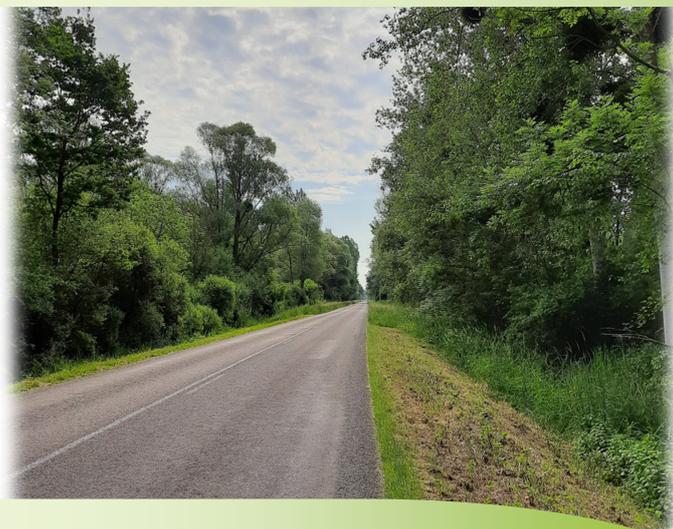
Une application simple et 100 % française

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris. L'application permet donc de renforcer la communication et le lien social dans la commune.

Accessible à tous, en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune donnée personnelle. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par tous.

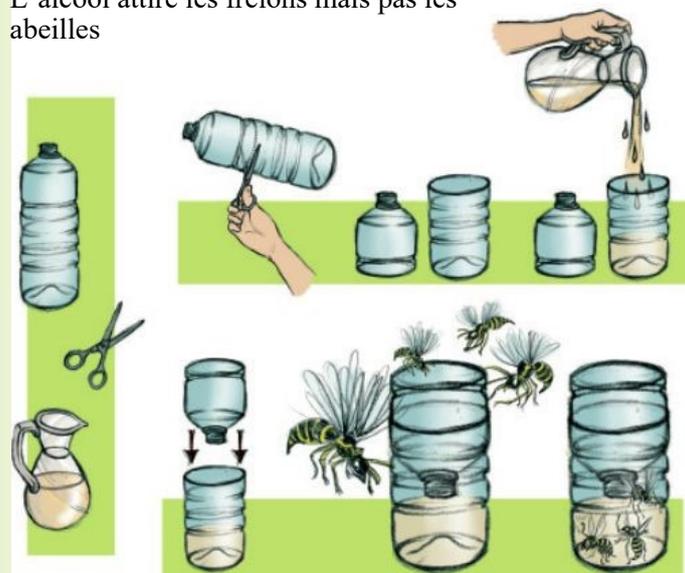
Pour tout renseignement sur le fonctionnement ou la mise en service de cette application, renseignez-vous à la mairie.





Éloigner et capturer guêpes et frelons

Utilisez 1/3 vin blanc, 1/3 bière et 1/3 sirop
L'alcool attire les frelons mais pas les abeilles



10 ASTUCES NATURELLES POUR ... éloigner les guêpes



Huiles essentielles



Les huiles essentielles de lavande, clou de girofle, lavandin et citronnelle ont tendance à éloigner les guêpes. Placez un diffuseur sur votre table, dans le sens du vent.

Lavande

Placez des potées de lavande tout autour de votre table et n'hésitez pas à froisser souvent le feuillage.

Faux nid

Formez des boules avec un sac en papier kraft et suspendez-les autour de la zone de repas, sur les parasols, les arbustes... Croyant voir des nids d'autres guêpes, elles s'éloigneront automatiquement.

Plantes

Plantez autour du salon de jardin de la ciboulette, de l'aspérule odorante, de la citronnelle ou du géranium odorant pour les faire fuir.



Encens



Naturel ou aromatisé aux agrumes ou à la citronnelle, il aura tendance à écarter les guêpes. Plantez quelques bâtonnets tout autour de votre table.

Clou de girofle

Réduisez des clous de girofle en poudre et remplissez des coupelles que vous disposerez sur la table. Vous pouvez aussi piquer des clous de girofle dans un citron ou une orange.

Ail

Lors de vos barbecues, faites griller de l'ail ou de l'oignon en même temps que vos viandes et poissons, puis placez-les sur la table afin qu'elles ne s'invitent pas à votre repas.

Café

Faites brûler du café frais moulu dans des porte-encens métalliques ou dans des coupelles en terre cuite. Les guêpes détestent cette odeur !



Concombre



Taillez un concombre en tranches fines et placez-les sur la table. Les guêpes fuient devant l'odeur de ce légume inattendu dans cette fonction.

Viande

Placez des petits morceaux de viandes appétissants et encore chauds, loin de votre table pour attirer les guêpes ailleurs que dans votre assiette.

www.aujardin.info

aujardin



Bibliothèque

Comme certains commerces « non essentiels », la bibliothèque a fonctionné de manière réduite depuis quelques temps, du moins en ce qui concerne l'accueil du public. Car il ne faut pas croire que les bénévoles qui œuvrent à son bon fonctionnement sont restées inactives.

En effet, elles ont continué à assurer le prêt de livres, que ce soit avec les scolaires, par l'intermédiaire des professeurs, ou avec le public en général. Un certain nombre de lecteurs est resté assidu et pour pouvoir satisfaire leur envie de lire, le système de prêt a été aménagé dans le respect des consignes sanitaires : seules les personnes habilitées sortaient les livres des rayonnages à la demande (qui pouvait se faire par téléphone ou en direct) et les remettaient aux intéressés ; une sorte de « click and collect » arrangé. Le retour se faisait par dépôt dans des caisses ; puis les ouvrages, pris un par un, étaient désinfectés et remis en rayonnage. C'est dire que cela prend du temps et demande de l'énergie. D'autant que les échanges avec la médiathèque départementale se sont poursuivis également. On ne peut que remercier les bénévoles d'avoir malgré cela continué à assurer le service de prêt. Elles ont d'ailleurs constaté que, bien qu'il y ait eu une baisse de fréquentation, le nombre de livres sortis est resté quasiment stable.

Depuis le 17 mai, date de réouverture officielle, si le retour se fait encore par dépôt sécurisé, l'accès à la bibliothèque en elle-même est autorisé, avec le port du masque obligatoire.

Alors, bien sûr, le beau temps arrive, avec lui on privilégie les menus travaux en extérieur, mais un moment de détente sur un transat avec un bon livre... pourquoi pas ? N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque : elle est ouverte les mardi et jeudi de 17h00 à 18h30.

